

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 14 juin 2018 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	22

L'an deux mille dix-huit, le 14 juin, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de Madame Claudie Brun, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 juin 2018.

Présents : Claudie BRUN, Jean-Louis DUFRESNE, Michelle JOLLY, Guy FIEVET, Annick GUICHARD, Didier LATOSI, Renaud ARTRU, André LOMBARDI, Jean-Louis TEPPE, Brigitte BEVILACQUA, Bruno BARRET-COLLET, Carlos SERRA, Thierry THOUANEL, Annie REVERDELL, Lydie MERMOND, Jean-Michel ECOCHARD, Marie-Aure MACHACEK, Florence JAY, Lise BENOIST, Emmanuel DELETRE.

Absents excusés : Mireille COSNARD qui donne pouvoir à Jean-Louis DUFRESNE, Odile CHEVALIER qui donne pouvoir à Guy FIEVET, Anne-Laure RAFFAELE (excusée)

Secrétaire de séance : Renaud ARTRU à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Madame le Maire, Claudie BRUN informe le Conseil municipal de l'usage fait de sa délégation et des décisions prises du 7 mai au 7 juin 2018.

Date	Prestataire	Objet	Montant TTC
07/05/2018	EPODE	Avenant reprise PADD révision PLU	3780
07/05/2018	BTP CONSULTANTS	Mission de contrôle technique réhabilitation Ecole Primaire	3900
07/05/2018	BTP CONSULTANTS	Mission coordination SPS catégorie 2	4392
14/05/2018	MILLETOILES	Feu artificiel 2018	5000
18/05/2018	CEMAP	Etude Eaux pluviales 4 Fontaines Chevrel	1344
18/05/2018	STPG	Marché de travaux voirie Rue du Château	148 235,7 HT
22/05/2018	COTTAVE FRERES	Achat nettoyeur haute pression	1620
25/05/2018	NOVAZION	Serveur Service Administratif Mairie	6720
25/05/2018	PELUSO	Animation bal 14 juillet 2018	1200
25/05/2018	GRESI ETUDES	Maitrise d'œuvre travaux trottoir Les Solambres	3600
25/05/2018	GRESIVAUDAN NATURE	Taille + haubanage tilleul Eglise	2220
04/06/2018	NOVAZION	Mise à jour Firewall	1020
07/06/2018	ATELIER 2	Marché à procédure adaptée Maitrise Œuvre travaux extension et réaménagement Ecole Primaire	74 087 HT

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03/05/2018.

Après prise en compte par Madame Le Maire de la demande de modification du projet du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 mai 2018 émise par Monsieur Emmanuel

DELETRE, celle-ci transmise par mail aux élus le 14/06/2018, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité**.

Délibérations :

➤ **Règlement de fonctionnement des services périscolaires**

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de monsieur Didier LATOSI, Adjoint, en charge du pôle socio-éducatif, précisant notamment que l'accueil sera assuré à partir de 7h30, que la tarification des repas est inchangée, que le recours à des projections vidéo doit être « occasionnel », que le respect de la discipline et des conditions d'inscriptions seront plus rigoureux et que les parents devront accepter formellement ce règlement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement des services périscolaires

Le Conseil adopte à 21 voix pour et 1 voix contre Lise BENOIST

PRECISE que ce règlement sera applicable à compter de la rentrée 2018-2019.

➤ **Garderie périscolaire Tarification des services**

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de monsieur Didier LATOSI, Adjoint en charge du pôle socio-éducatif,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les tarifs suivants pour le fonctionnement des services périscolaires :

Garderie périscolaire

Accueil du matin Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	Accueil du soir Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
- 7h30 -8h20 : 2€	-16h30-17h00 : 1.50 € -16h30-17h30 : 2.50 € -16h30-18h30 : 4.50

Pénalité de 10 € après 18h30

PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée 2018-2019.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

➤ **Admission en non valeurs**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 2256310811 déposée par Madame Eliette LE COZ, Trésorier-receveur municipal de Le Touvet ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame La Trésorière-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Après avoir entendu le rapport de monsieur Jean-Louis DUFRESNE, Adjoint aux finances

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 2256310811 jointe en annexe, présentée par Monsieur Eliette LE COZ - Trésorier-receveur municipal - pour un montant global de 47.08€ sur le Budget principal.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2018, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

➤ Rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Guy FIEVET, adjoint délégué aux Pompes Funèbres Intercommunales,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et entendu Madame Michelle Jolly rappeler le rapport très critique de la Chambre Régionale des Comptes sur le fonctionnement passé des PFI,

PREND ACTE du rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales pour l'exercice du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

➤ Suppression de la régie d'avances pour le contrat MUNICIPOST

La délibération N°2005-0063 du 16 juin 2005 a créé une régie d'avances pour le contrat Municipost (Contrat La Poste) pour la diffusion notamment du bulletin municipal, l'agenda entre autres communications de la commune.

Le changement de mode de distribution nouvellement mis en place pour la communication communale ne nécessite plus l'utilisation de cette régie

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de supprimer cette régie devenue inutilisée.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression de la régie contrat Municipost

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

➤ **Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable**

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et notamment son article 5,

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DEL02.02.18 en date du 6 février 2018 du Centre de gestion de l'Isère portant mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire,

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie BRUN, maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- L'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

AUTORISE le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

➤ **Fonds de financement de la transition énergétique TEPCV du Grésivaudan :
Rénovation énergétique de l'éclairage public des communes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vème partie « coopération locale », et notamment les dispositions du Livre II (La coopération intercommunale) Titre 1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL 2016-0367 du 14 novembre 2016

Vu la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Considérant qu'il convient que la commune de LA TERRASSE:

- sollicite le versement du fonds de soutien à la rénovation énergétique de son éclairage public à la communauté de communes

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Guy Fievet, adjoint aux travaux,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : S'engage à réaliser les travaux de rénovation permettant de **réduire d'au moins 50 % la consommation électrique** liée à l'éclairage public des points lumineux impactés par ces travaux, en transmettant le calcul théorique justifiant ce gain au moment de la demande d'aide.

Article 2 : S'engage

- dans une **réflexion sur l'extinction nocturne**, totale ou partielle (en définissant des zonages prioritaires), si elle n'est pas mise en place actuellement et à réfléchir aux points lumineux qui ne sont plus nécessaires et pouvant être supprimés
- **Organiser un suivi énergétique** des consommations d'énergie (dispositif de Conseiller en Energie Partagé (CEP) porté par le SEDI en Isère, avec une aide du Grésivaudan), ou suivi réalisé en interne.
- **Communiquer** auprès des habitants de la commune sur la démarche de réduction des consommations d'énergie engagée sur l'éclairage public, en mentionnant le cofinancement TEPCV du ministère de la transition écologique et solidaire dans ses communications sur l'action et apposant le logo a minima sur le premier et le dernier candélabre de la série renouvelée. *(C'est une exigence du Ministère de la transition écologique et solidaire pour le paiement de la subvention TEPCV. Les panneaux vous seront fournis par Le Grésivaudan)*

Article 3 : sollicite le versement du fonds de soutien à la rénovation énergétique de son éclairage public à la Communauté de communes Le Grésivaudan

Article 4 : Madame Le Maire est autorisée à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

► Divers.

INFORMATIONS :

Mademoiselle Lise BENOIST fait une information sur l'ouverture par la Communauté de Commune d'une antenne à Montbonnot pour que les collectivités locales et les associations puissent emprunter gratuitement des gobelets plastiques réutilisables sans avoir besoin d'aller à Eybens. Elle signale qu'elle sera absente à l'étranger l'année scolaire prochaine.

RézoPouce : Monsieur Didier LATOSI informe le Conseil du développement du système d'autopartage gratuit et sécurisé RézoPouce promu par la Communauté de Communes et auquel La Terrasse a adhéré. RézoPouce sera présent au Forum des Associations et une manifestation est prévue à l'occasion du Comice Agricole samedi 29 septembre.

Monsieur Didier LATOSI rappelle le spectacle des enfants de la maternelle.

La séance est levée à 22h10

Affiché en Mairie le

**Le Maire
Claudie BRUN**